

Technologie 6:	Protection des berges	Illustrations (photos graphiques)

Introduction	L'objectif global de la technologie est la pérennisation des cours et plans d'eau par une réduction de l'ensablement. Les objectifs spécifiques sont entre autres (i) augmenter les volumes des eaux de surface, (ii) gérer rationnellement les berges des cours d'eau et (iii) alimenter les nappes phréatiques.	
Caractéristiques de la Technologie	Une étape préliminaire consiste à sensibiliser les producteurs et à les faire prendre conscience du phénomène de comblement des cours d'eau. Il s'agit de causes telles que la pression démographique avec ses corolaires de déboisement et de la surcharge de bétail. L'étape suivante est l'organisation des populations (groupements, associations) pour entreprendre des actions de protection des berges. Les actions de protection consistent en: - l'apurement de la zone en concertation avec les propriétaires terriens au cas où celle-ci est colonisée ; - délimitation des berges par la matérialisation avec de la peinture sur les arbres ou par pose de bornes. La réglementation en vigueur est de 100 m de part et d'autre du cours d'eau ; - délimitation des couloirs d'accès de 50 à 100 mètres de largeur distants de 25 à 50 mètres. Les couloirs peuvent être matérialisés par des balises ou par une haie vive ; - pose de panneaux de signalisation indiquant les activités interdites (activités agropastorales, coupe d'arbres, feux de brousse...) ; - Entreprendre des actions de DRS /CES en fonction de l'état et du niveau de dégradation des berges du cours d'eau. Brise-vent, cordons pierreux, enherbement/végétalisation, plantation de ligneux. Les espèces préconisées sont : <i>Nauclea latifolia</i>, <i>Raphianussoudaneica</i>, <i>Mitragynainermis</i>, <i>Ziziphusmauritiana</i>, <i>Acacia seyal</i>, <i>Bauhinia rufescens</i>, <i>Andropogon gayanus</i>, <i>Parkinsoniaaculeata</i>, <i>Prosopis juliflora</i>, <i>Bambusachinensis</i>, <i>Mangifera indica</i>, <i>Psidiumgoyava</i>, <i>Citrus lemon</i>, etc. - Associer des ouvrages mécaniques (gabions) aux actions de DRS/CES.	
Statut	La protection des berges fait encore partie des actions pilotes menées par un nombre limité de projets et programmes.	
Adaptation dans les zones climatiques du pays	La protection des berges est indispensable sous toutes les latitudes, de la zone sahélienne à la zone soudanienne. Elle est possible sur tous les type de sols: sols hydromorphes aux sols ferrugineux en passant par les sols bruns qui forment le bassin-versant proche du cours d'eau ou du plan d'eau. Elle concerne et implique toutes les populations utilisant les ressources en eau dont la pérennité est menacée.	
Coûts, incluant le coût de mise en œuvre des options d'adaptation	Les coûts de mise en œuvre de cette technologie comprennent: - Les mesures DRS/CES ; - La mise en place de pépinières pour les espèces locales ; - L'assistance technique pour la délimitation et réalisation des ouvrages. - La mise en défens ou la protection par gardiennage Le coût de restauration d'un ha dans le cadre de la protection des berges est estimé à 150.000 F	

	CFA (CPDN, 2015) et peut atteindre jusqu'à 3 000 000 FCFA (SP-CONEDD/ CPP, 2011).	
Efficacité de la technologie	La protection des berges vise à restaurer le couvert végétal le long des cours d'eau ou autour des plans d'eau ; ce qui permet de protéger les ressources en eau ainsi que leur qualité. Il en résultera l'ensemble des avantages écologiques (réduction de l'érosion, amélioration de la diversité biologique, séquestration de carbone...) et économiques (exploitation et valorisation de produits forestiers non ligneux ; amélioration de la sécurité alimentaire...)	
Rentabilité économique	Non évaluée	
Impacts et bénéfices de développement potentiels (économiques, sociaux, environnementaux)	Les impacts des mesures de protection des berges des cours et plans d'eau sont multiples, parmi lesquels on retiendra : - l'amélioration de la couverture naturelle des berges (végétation et sol) - la réduction de l'érosion ; - la réduction de l'envasement des cours d'eau et amélioration du régime des plans d'eau ; - la contribution à la conservation des ressources en eau, du peuplement halieutique, de la faune inféodée à ce genre de milieu et des essences rupicoles très utiles ; - La création d'activités génératrices de revenus (maraîchage, pêche...) ; - Freinage de l'exode rural. - La séquestration de carbone	
Efficience: accessibilité aux ressources et aux capacités des utilisateurs	La mise en œuvre d'actions de protection des berges des cours ou plans d'eau n'est efficace que lorsqu'elle est une œuvre collective qui engage l'ensemble d'une communauté, voire plusieurs communautés d'utilisateurs de l'eau et des terres. A cet égard, sa réussite demande de la part des communautés d'acteurs, d'importants efforts de cohésion, d'organisation et exige parfois même des renoncements à leurs intérêts de la part de certains groupes particuliers dont il faudra tenir compte.	
Potentiel de mise à l'échelle/ diffusion	Les besoins de protection des berges des cours d'eau et plans d'eau sont immenses au Burkina, alors que les efforts actuels sont infimes. Face aux effets des CC, la protection des plans d'eau et rivières contre l'ensablement et des ressources en eau contre l'évaporation s'imposeront comme la seule alternative pour conserver et accroître les eaux de surface.	
Obstacles à la diffusion	La pratique ne peut réussir que s'il y a une implication totale et une autodiscipline de tous les acteurs qui utilisent d'une manière ou d'une autre le cours ou le plan d'eau. Quelques contraintes spécifiques à la mise en œuvre concernent : - la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée pour implanter les dispositifs physiques ou biologiques ; - une protection totale des espaces aménagés en général et des jeunes plantations contre le bétail et les feux de brousse ; - la non-disponibilité de certains matériels végétaux : plants d'espèces ligneuses, semences ou éclats de souches d'herbacées locales.	

	- Les coûts de réalisation des aménagements antiérosifs nécessaires dans la plupart des cas	
Besoin de validation par des experts	Des dispositifs types mériteraient d'être mis au point pour les grandes zones agro climatiques et pour différentes conditions morpho-pédologiques, afin de réduire les besoins de main-d'œuvre qualifiée lors de la mise en place. Des manuels illustrés peuvent servir de support à l'intention des communautés de base.	
Délai de mise en œuvre	Aucun	